

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N ° CE467

présenté par
Mme Buffet

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« et en proposant des modules de formation optionnels portant sur la thématique de l'installation en agriculture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de mieux préparer les personnes suivant un enseignement ou une formation professionnelle public aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires relevant du ministère chargé de l'Agriculture à une installation en leur permettant de pouvoir suivre des modules de formation portant sur la thématique de l'installation en agriculture. Il permettra aux personnes souhaitant s'installer en fin de cursus de pouvoir anticiper les démarches à réaliser avec une meilleure lisibilité.